CONTRACEPTIFS ET MÉDICAMENTS CONTRE LE TROUBLE ÉRECTILE

Pour ou contre leur vente libre en pharmacie?

VALÉRIE **LEGAULT**
valerie.legault@tc.tc

Les contraceptifs oraux et les médicaments contre la dysfonction érectile pourraient-ils un jour se retrouver en vente libre? Le Conference Board du Canada y associe une importante réduction du coût des soins de santé. Les pharmaciens se font plus prudents à ce sujet. Si les médicaments semblent anodins, chacun d'entre eux vient avec des instructions à ne pas prendre à la légère, rappellent-ils.

Selon l'étude du Conference Board du Canada publiée le 9 mars, les gains économiques de la mise en vente libre des contraceptifs oraux totaliseraient 222 M$ à l'échelle du pays. Cela diminuerait le nombre de consultations médicales et allégerait le fardeau financier des régimes d'assurance-médicaments privés et publics.

L'organisation a aussi calculé la pénétration du marché, le prix moins élevé des médicaments en vente libre par rapport à ceux sur ordonnance ainsi que la perte de productivité au travail pour deux autres types de médicaments. La mise en vente libre de ceux pour traiter la dysfonction érectile entraînerait des gains économiques annuels de 106 M$. Les inhibiteurs de la pompe à protons, qui traitent le reflux gastrique, représenteraient quant à eux des économies de 710 M$.

Qu'en pensent les pharmaciens? «C'est risqué, lance d'emblée Philip Morgan, copropriétaire des deux pharmacies Jean Coutu à Saint-Jean-sur-Richelieu. Un système pour un meilleur accès s'impose, mais le libre accès n'est pas une panacée.»

PAS ANODINS

Les médicaments ciblés par le Conférence Board du Canada semblent anodins, mais ce n'est pas le cas. «Ce ne sont pas des biens de consommation comme les autres. Il y a toujours un jeu d'équilibre entre chaque médicament. Par exemple, le Tylenol est le médicament qui cause le plus d'intoxications volontaires au Canada et peut causer de graves effets au foie en moins de 48 heures», cite M. Morgan en exemple.

Le pharmacien verrait bien ces trois types de médicaments en vente libre, à condition qu'ils demeurent derrière le comptoir. La population n'aurait plus besoin de prescription, mais profiterait quand même de la supervision d'un professionnel de la santé.

«Je suis pour la vente libre si le médicament est bien utilisé, mais c'est justement ce qui est le plus délicat», croit Jérémie Dufour de la pharmacie Proxim, dans le Vieux-Saint-Jean. Les médicaments en vente libre ne sont pas inscrits au Dossier Santé Québec, ce qui les rend invisibles aux yeux des autres professionnels de la santé. Difficile dans ces conditions de mener un bon suivi.

(Photo TC Media – Archives)

Le pharmacien Philip Morgan verrait bien ces types de médicaments en vente libre, à condition qu'ils demeurent derrière le comptoir.

LÉGISLATION

Les deux pharmaciens interviewés seraient étonnés de voir les médicaments sur ordonnance pour le reflux gastrique passer en vente libre. Le gouvernement est en train de légiférer pour réduire la durée de leur couverture par les assurances.

«Ils sont extrêmement efficaces, mais leur usage trop prolongé provoque de l'acidité durant le sevrage. Ça crée un effet yoyo alors qu'il faut ramener l'état du patient sans médicament», explique M. Morgan.

APPORT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Des retombées estimées à 17 M$ à Saint-Jean

LOUISE **BÉDARD**
louise.bedard@tc.tc

Les organismes communautaires de développement social génèrent des retombées économiques annuelles d'au moins 17 M$ à Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est ce qui ressort de données compilées par la Ville et des résultats d'un sondage mené en février auprès des organismes pour dresser leur portrait et identifier leurs besoins.

Une cinquantaine de personnes assistaient mardi soir à leur présentation et étaient invitées à les commenter pour valider les conclusions sur les besoins des organismes et leur relation de partenariat avec la Ville.

En 2007, la municipalité adoptait une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes qui excluait toutefois les organismes de développement social. L'an dernier, un ajout était apporté à la politique pour les inclure. En date du 18 janvier, la Ville a reconnu 37 organismes communautaires de développement social.

PORTRAIT

Les organismes concernés oeuvrent dans les domaines de l'aide alimentaire, l'alphabétisation, l'enfance et la famille, auprès des personnes handicapées, en santé physique et mentale, en employabilité, etc.

Le mouvement communautaire à Saint-Jean est qualifié de mature. Les organismes comptent en moyenne 30 ans d'existence. Le plus ancien est le Centre d'action bénévole d'Iberville qui existe depuis 47 ans. En se référant aux 37 organismes accrédités à ce jour, 434 personnes y travaillent. Toutefois, 64% des organismes emploient cinq personnes et moins.

(Photo TC Media – Rémy Boily)

Une cinquantaine de personnes ont participé à la consultation des organismes communautaires de développement social.

Par ailleurs, le mouvement communautaire est soutenu par 2194 bénévoles et peut s'appuyer sur l'appartenance de 6541 membres. Pas moins de 222 614 heures de bénévolat sont fournies, soit l'équivalent de 6360 semaines de 35 heures de travail ou 122 personnes travaillant à temps plein en une année.

BUDGET

Les activités du mouvement communautaire ont un impact économique significatif. Pour l'année 2015-2106, les revenus annuels des organismes sont évalués à 17 824 242$ tandis que leurs dépenses atteignent 17 221 094$. La masse salariale représente une somme de 12 567 721$.

L'argent provient du gouvernement du Québec à 68%, du gouvernement fédéral à 8%, des fondations publiques et privées à 4%, des collectes de fonds et des dons à 7%, de la vente des produits et services à 9% et de la Ville à 1%.

MUNICIPALITÉ

La municipalité n'est donc pas un bailleur de fonds, mais se veut plutôt un partenaire. Au cours des trois dernières années, 66% des organismes ont utilisé des locaux municipaux pour des activités, 50% ont profité du programme d'assurance de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), 43% ont loué du matériel, et la même proportion a utilisé les parcs et les lieux publics.

Le tiers des répondants ont fait appel au service de filtrage des bénévoles et 29% ont obtenu le soutien de la municipalité pour l'organisation d'événements spéciaux.

La difficulté à se faire connaître est l'un des principaux enjeux identifiés par les organismes. Le sondage a mesuré de façon particulière l'utilisation des outils de communication offerts par la Ville. Les organismes ont fait appel au Guide loisirs (67%), à l'affichage urbain (28%) et à l'affichage dans les bâtiments municipaux (28%).

ATTENTES

Ce sont ces mêmes services municipaux dont les organismes disent avoir encore besoin. Ils demandent à la municipalité de les aider à avoir une plus grande visibilité, de leur apporter une aide matérielle et financière ainsi que de reconnaître leur apport à la communauté.

Mardi soir, des intervenants ont répété qu'ils souhaitent le développement d'une relation de partenariat avec la Ville pour favoriser le développement social. Ils s'attendent à ce qu'elle exerce un leadership, fasse la promotion des ressources du milieu et de la participation citoyenne et les consulte.